



# VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-056**

**OBJET : Point 1. 3 : Renouvellement de la demande de subvention au titre de l'entretien du patrimoine rural – planification des travaux 2025 de l'Eglise.**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Dates de convocation :**

**24 juin 2025**

**Dates de publication :**

**24 juin 2025**

**Nbre de conseillers en**

**exercice : 21**

**Nbre de votants : 15**

(13 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

**Secrétaire de séance :**

**Étaient présents :** TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer.

**Étaient absents :**

SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé), PASQUIER Hugo (pouvoir à BOUCAUT Jean-Baptiste).

M. BOURGOGNE Julien.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal 2021- 003 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 25° sollicitant de tout organisme l'attribution de subventions,**

**Vu la délibération 2021-006 du Conseil municipal du 23 janvier 2021 approuvant la mise en place du carnet d'entretien pour l'Eglise Saint-Jacques-Le Majeur et Saint-Christophe et sollicitant l'aide du Département,**

**Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural,**

**Vu le diagnostic sanitaire de l'Eglise Saint-Jacques-Le Majeur et Saint-Christophe qui a été réalisé en 2021 par l'Atelier Touchard tel que prévu dans le carnet d'entretien,**

**Considérant qu'en s'engageant dans la démarche du carnet d'entretien par délibération 2021-006 du 23 janvier 2021 la commune a donné son accord pour la réalisation du diagnostic la première année mais également pour la mise à jour annuelle du carnet d'entretien et la réalisation des travaux d'entretien ainsi identifié,**

**Considérant que la Commune a sollicité auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. pour réalisation du carnet (8 000 €), sa mise à jour (4 000 €) et les travaux d'entretien (15 000 €),**

**Considérant que la commune s'est ainsi engagée à prendre en charge la part qui lui incombe, pour les travaux d'entretien à venir,**

**Considérant l'intérêt de poursuivre le dispositif carnet d'entretien par les visites annuelles, la mise à jour du carnet et la réalisation de travaux d'entretien,**

**Considérant que les travaux sur l'église au titre du carnet d'entretien ont été inscrits en 2025 par le Département,**

DELIBERATION N° : 2025-DEL-056

OBJET : Renouvellement de la demande de subvention au titre de l'entretien du patrimoine rural – planification des travaux 2025 de l'Eglise.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 078-217803105-20250701-2025\_DEL\_056-DE



*Considérant que par mail en date du 11 juin 2025, le Département demande si la commune a pris une délibération autorisant les travaux d'entretien prévus entre novembre 2025 et avril 2026, dans le cadre du dispositif départemental «Entretien du patrimoine rural »,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix POUR*

- Article 1.** Sollicite le soutien du Département pour la poursuite du dispositif «du carnet d'entretien du patrimoine » pour l'Eglise Saint-Jacques-Le Majeur et Saint-Christophe, à savoir la réalisation des travaux d'entretien portant sur la couverture de l'Eglise.
- Article 2.** Confirme son accord pour l'exécution des travaux prévus entre novembre 2025 et avril 2026.
- Article 3.** Rappelle que la subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. est plafonnée à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.
- Article 4.** Rappelle l'engagement de la Commune de prendre à sa charge la part qui lui incombe pour les travaux d'entretien à intervenir.
- Article 5.** Inscrit par décision modificative cette opération au budget (dépenses et recettes n'étant effectives qu'en 2026).

A HOUDAN, le 2 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,  
Julien BOURGOGNE.



Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

## Secrétariat - Ville de HOUDAN

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 2 juillet 2025 16:00  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20250702-26837.xml;  
078-217803105-20250701-2025\_DEL\_056-DE-1-2\_27706.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-07-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025\_DEL\_056

Objet acte: Renouvellement de la demande de subvention au titre de l'entretien du patrimoine rural - planification des travaux 2025 de l'Eglise.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 078-217803105-20250701-2025\_DEL\_056-DE

**Rapport d'erreur(s):**